

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 juillet 2017

EXERCICE PARTIEL DE L'OPTION DE SURALLOCATION

CESSION PAR SOCIETE GENERALE DE 740 000 ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES

TAILLE TOTALE DE L'OFFRE DANS LE CADRE DE L'INTRODUCTION EN BOURSE D'ALD PORTÉE A UN NOMBRE DE 81 560 728 ACTIONS, REPRÉSENTANT UN MONTANT D'ENVIRON 1 166 MILLIONS D'EUROS

ALD annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'agent stabilisateur agissant au nom et pour le compte des établissements garants, a exercé partiellement l'option de surallocation à hauteur de 740 000 actions existantes supplémentaires cédées par Société Générale, au prix de l'introduction en bourse, soit 14,30 euros par action. Le produit brut total résultant de l'exercice de l'option de surallocation est de 10 582 000 euros.

En conséquence, le nombre total d'actions ALD cédées dans le cadre de l'introduction en bourse s'élève à 81 560 728 actions ordinaires, représentant 20,18 % du capital de la société, portant ainsi le montant total de l'offre à environ 1 166 millions d'euros.

A la suite de l'exercice de l'option de surallocation, le flottant d'ALD s'élève à environ 20,18 % de son capital total. La répartition du capital et des droits de vote d'ALD est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	322 542 852	79,82 %
Société Générale Participations	50	0,00 %
Société Générale Financial services	10	0,00 %
Public	81,560,728	20,18 %
Total	404.103.640	100,00 %

Conformément aux dispositions de l'article 631-10 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), l'agent stabilisateur dans le cadre de l'introduction en bourse d'ALD sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, agissant au nom et pour le compte des établissements garants, déclare avoir réalisé, sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, des opérations de stabilisation sur un nombre total de 11 383 109 actions ALD cédées dans le cadre de son introduction en bourse (Code ISIN : FR0013258662 - Mnémonique : ALD). La période de stabilisation s'est ouverte le 15 juin 2017 (à l'issue de la publication des résultats de l'offre par ALD) et s'est achevée le 6 juillet 2017.

Les opérations de stabilisations ont été réalisées dans les fourchettes de prix suivantes :

Date des opérations	Fourchette de prix des opérations	
	Prix bas (en euros)	Prix haut (en euros)
16 juin 2017	14,30	14,30
19 juin 2017	14,29	14,30
20 juin 2017	14,10	14,30
21 juin 2017	13,29	14,10
22 juin 2017	13,55	13,87
23 juin 2017	13,71	13,95
26 juin 2017	13,56	13,82
27 juin 2017	13,37	13,70
28 juin 2017	13,48	13,63
29 juin 2017	13,49	13,82
30 juin 2017	13,57	13,96
3 juillet 2017	13,96	14,25
4 juillet 2017	14,1050	14,23
5 juillet 2017	14,1050	14,25
6 juillet 2017	14,16	14,26

INFORMATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 2 juin 2017 sous le numéro 17-252 composé d'un document de base en langue anglaise enregistré le 11 mai 2017 sous le numéro I.17-042, d'une note d'opération en langue anglaise et d'un résumé du prospectus en langues française et anglaise (inclus dans la note d'opération) sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.ald-ipo.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de la Société (Tour Société Générale « Chassagne », 15-17 Cours Valmy, 92800 Puteaux).

ALD attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au Chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives d'ALD ainsi que sur les actions de la Société.

Contact :

ALD - Relations investisseurs :

Hans van Beeck
+33 (0)1 57 29 36 60
investor.relations@aldautomotive.com

ALD

ALD est la filiale location longue durée et gestion de parcs automobiles du groupe Société Générale. ALD est le leader européen et une société de référence sur son marché :

- Une présence dans 41 pays
- Plus de 6 000 collaborateurs
- Un parc géré de 1,41 million de véhicules (au 31 mars 2017)

Alliant professionnalisme et qualité de service, ALD développe des solutions d'externalisation de gestion de flottes pour les entreprises au niveau national comme international.

Les titres d'ALD sont admis aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris (ISIN : FR0013258662 ; Ticker : ALD).

Pour plus d'informations, vous pouvez suivre le compte LinkedIn ou visiter le site www.ALDAutomotive.com

Avertissement :

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à ALD ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'ALD peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ALD n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).*

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.

*En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ALD d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres d'ALD sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'ALD ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat ou de souscription des valeurs mobilières ALD aux États-Unis ni dans aucun autre pays (autre que la France). Les titres ALD ne pourront être offerts, souscrits, nantis, vendus ou autrement transférés aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **US Securities Act** »), et conformément aux lois étatiques applicables aux valeurs mobilières. ALD n'a pas enregistré et n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis. Toute action vendue aux Etats-Unis sera vendue seulement aux « **qualified institutional buyers** » (tel que défini par la Règle 144A au titre du U.S. Securities Act) au titre de la Règle 144A.*

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le contenu de ce communiqué a été préparé par ALD et sous son unique responsabilité. Les établissements garants nommés dans le cadre de l'introduction en bourse et leurs représentants, dirigeants, employés, conseils ou mandataires respectifs ne reconnaissent aucune responsabilité de quelque nature à cet égard. Ceux-ci ne font aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude et le caractère complet de l'information qui y est contenu (ou quant à toute omission éventuelle), en particulier relative à ALD, ses filiales ou sociétés affiliées, que ce soit par voie écrite, orale, visuelle ou par tout moyen électronique et quelle que soit la façon dont l'information est transmise ou mise à disposition. Ils déclinent toute responsabilité s'agissant de toute perte, quel qu'en soit la cause, qui serait en lien avec le présent communiqué, son contenu ou qui s'y rapporterait.

Les établissements garants nommés dans le cadre de l'introduction en bourse agissent uniquement pour le compte d'ALD dans le cadre de ce communiqué et ne peuvent être tenus responsables envers quiconque à l'exception d'ALD, et notamment sur le fondement de la protection accordée à leurs clients respectifs ou de l'octroi d'un conseil dans le cadre de ce communiqué ou de tout élément s'y rapportant.